

CONDITIONS RELATIVES À UN FONDS NON DOTÉ

TITRE DU FONDS NON DOTÉ

Bourse d'admission Christine-Thomlinson pour l'équité et les droits de la personne

INTRODUCTION

Cette bourse a été généreusement créée par Mme Christine Thomlinson.

OBJECTIF DU FONDS

Décerner une bourse à un étudiant ou une étudiante qui débute la première année du programme de JD à la Section de common law de la Faculté de droit à l'Université d'Ottawa, et qui démontre un intérêt pour l'équité et les droits de la personne.

DÉTAILS DU FONDS

Admissibilité

La personne candidate doit :

1. être citoyenne canadienne, résidente permanente, personne à statut protégé/réfugié ou étudiante internationale;
2. être admise à temps plein dans la première année du programme de JD de la Section de common law de la Faculté de droit à l'Université d'Ottawa; et
3. démontrer un intérêt pour l'équité et les droits de la personne.

Valeur de la bourse : 10 000 \$

Nombre de bourses : Une

Fréquence d'attribution : Annuelle

Programme ou cycle d'études : Premier cycle

DEMANDE

Aucune demande n'est requise, la personne récipiendaire sera choisie par le comité de sélection sur la base des documents accompagnant la demande d'admission au programme de JD. Dans l'éventualité où plusieurs candidats satisferaient aux exigences de base, le comité de sélection fixera son choix conformément aux règlements en vigueur et aux critères standard régissant l'attribution de bourses à la Section de common law au moment de la sélection.